



République Française
MAIRIE de CHATEAUFORT

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 25 MARS 2024

DEPARTEMENT DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
VERSAILLES

CANTON DE
MAUREPAS

Convocation le : 21 Mars 2024.

Etaient présents : P. BERQUET, S. MURGADELLA, E. DUPONT, F. FORZANI, Y. GOUNOT, E. NIVET, B. LERISSON, C. JOYAU, G. CASSEZ, A. BODIN, C. LATRACE, Y. LAVIALLE, O. LESNE, A. MONY-DECROIX

Secrétaire de séance : E. DUPONT

2024.03.25.01	Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 30 novembre 2023
---------------	--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité avec 1 abstention de Monsieur Y. GOUNOT,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 30 novembre 2023.

2024.03.25.02	Autorisation d'ouverture des crédits d'investissement 2024 – annule et remplace la délibération n° 2023/38 du 30 novembre 2023.
---------------	---

Après avoir rappelé les dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire indique :

- que le montant budgétisé en « Dépenses d'investissement 2023 » est de **3 673 715.96 €** (Opérations réelles sauf reports et hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts »)
- qu'il est proposé aux membres du Conseil Municipal de faire application des dispositions précitées à hauteur de **25 %** de **3 673 715.96 €**
- et que les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes

CHAPITRES	MONTANTS
10- Dotations, Fonds divers et réserves	30 000.00 €
165- Dépôts et cautionnements reçus	250.00 €
20- Immobilisations incorporelles	44 972.93 €
21- Immobilisations corporelles	207 729.85 €
23- Immobilisations en cours	635 476.21 €
TOTAL	918 428.99 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

2024.03.25.03	Groupement de commandes entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, les villes membres de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et le centre communal d'action sociale de Versailles
----------------------	--

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de groupement de commandes entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) de Versailles, et l'ensemble des villes membres de l'Agglomération;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document s'y rapportant.

2024.03.25.04	Autorisation donnée au Maire de signer l'avenant financier 2024 à la convention de service commun en matière de systèmes d'information et de numérique
----------------------	---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant financier 2024 à la convention de service commun en matière de systèmes d'information et de numérique

Arrivée d'Alice Mony Decroix à 20h52

2024.03.25.05	Identification des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER)
---------------	---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** les propositions de Zones d'Accélération d'Energies Renouvelables telles que définies sur le plan annexé ;
- **PRECISE** que la présente délibération sera transmise à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc en plus de sa transmission en Préfecture, afin que l'intercommunalité puisse organiser le débat en Conseil Communautaire prévu par la loi

2024.03.25.06	Motion de soutien au Département des Yvelines
---------------	---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 3 voix « pour », 5 voix « contre » et 6 abstentions, le Conseil Municipal rejette la motion :

- **DEMANDANT** à l'Etat :
 - à court terme, de prendre les mesures de compensation financière immédiate pour faire face à la chute brutale des droits de mutation à titre onéreux afin de permettre au Département de poursuivre ses politiques de soutien aux communes et aux Yvelinois ;
 - à moyen terme, de garantir une forme d'autonomie financière aux conseils départementaux pour leur permettre de conduire les politiques publiques pour lesquelles ils ont été élus et ainsi de conforter nos principes démocratiques ;
 - d'opérer le transfert des ressources financières nécessaires pour conduire toutes les actions ou politiques qui seraient imposées aux départements.
- **AFFIRMANT** que le couple Département – Commune, les deux plus anciennes collectivités de France, est uni par un lien historique qui forme le ciment de l'organisation territoriale de la République, favorisant l'égal accès aux services publics du quotidien
- **REAFFIRMANT** le principe constitutionnel de la libre administration des collectivités territoriales qui ne saurait exister en pratique sans une forme de liberté d'ajuster ses ressources financières en fonction des conjonctures et en toute responsabilité
- **DEMANDANT** que l'Etat, garant de l'unité de notre pays, s'engage dans un chantier de décentralisation afin de restaurer l'autonomie pleine et entière des collectivités locales.

2024.03.25.07	Autorisation donnée au Maire de signer le renouvellement de la convention pluriannuelle de partenariat Conseil en Energie Partagé (CEP) avec l'ALEC 78 pour la période 2024 à 2026
---------------	--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de la convention annexée à la délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

2024.03.25.08	Approbation du Compte de Gestion 2023 – Budget principal
---------------	--

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le compte de gestion de l'exercice 2023 et en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte de gestion de la commune du trésorier principal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes, lequel se résume comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 1 791 757.09 €

Recettes : 2 781 031.24 €

Excédent de clôture : 989 274.15 €

Section d'Investissement

Dépenses : 1 280 104.56 €

Recettes : 1 440 560.70 €

Excédent de clôture : 160 456.14 €

Solde restes à réaliser : 435 251.57 €

RAR recettes : 1 139 388.18 €

2024.03.25.09	Approbation du Compte Administratif 2023 – Budget principal
---------------	---

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les comptes de l'exercice 2023 et, après que le Maire a quitté la séance, en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** d'approuver le compte administratif 2023 de la commune, lequel se résume comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 1 791 757.09 €

Recettes : 2 781 031.24 €

Excédent de clôture : 989 274.15 €

Section d'Investissement

Dépenses : 1 280 104.56 €

Recettes : 1 440 560.70 €

Excédent de clôture : 160 456.14 €

RAR recettes : 1 139 388.18 €

Solde restes à réaliser : 435 251.57 €

2024.03.25.10	Affectation des résultats 2023 – Budget principal
----------------------	--

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif 2023, dont les résultats sont conformes au compte de gestion 2023, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

CONSTATANT que le compte administratif 2023 fait apparaître un excédent de fonctionnement de clôture de 3 085 626,83€,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

		EUROS
A- RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE N	EXCEDENT : DEFICIT :	989 274.15 0.00
B- RESULTATS ANTERIEURS DE FONCTIONNEMENT REPORTEES DE N-1 (002)	EXCEDENT : DEFICIT :	2 096 352.68 0.00
C- RESULTAT A AFFECTER (=A+B)		3 085 626.83
D- Solde des réalisations de la section d'investissement De l'exercice N	EXCEDENT : DEFICIT :	160 456.14 0.00
E- RESULTATS ANTERIEURS D'INVESTISSEMENT REPORTEES (001)	EXCEDENT : DEFICIT :	0.00 363 108.00
F- Solde d'exécution de la section d'investissement De l'exercice N (=D+E)	EXCEDENT : DEFICIT :	0.00 202 651.86
G- Restes à Réaliser de la section d'investissement	DEPENSES :	704 136.61
F- Restes à réaliser de la section d'investissement	RECETTES :	1 139 388.18
I - Solde des Restes à Réaliser de la section D'investissement (=E-F)	EXCEDENT (+) de financement ou BESOIN (-) de financement	435 251.57
J- BESOIN DE FINANCEMENT (=F+I)		0.00
AFFECTATION DE C		

1 En réserves au compte R 1068 en investissement	0.00
1-1 A la couverture du besoin de financement J	0.00
1-2 Affectation facultative complémentaire en réserves au 1068	0.00
2 Report en fonctionnement au compte R 002 (en N+1)	3 085 626.83
Pour mémoire report en investissement (en N+1) au compte D 001 (=F)	202 651.86
au compte R 001 (=F)	0.00

2024.03.25.11	Vote des taux d'imposition 2024 – Budget principal
----------------------	---

Monsieur le Maire rappelle que par la délibération n°2023.12 du 30 mars 2023, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe d'habitation (THRS) sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 11.26%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 33.08%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 87.43%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de ne pas modifier les taux d'imposition en 2024 par rapport à ceux de 2023
- **DECIDE** de charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

2024.03.25.12	Vote du budget primitif 2024 – Budget principal
----------------------	--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité avec 2 abstentions « partielles »,

- **DECIDE** de voter le Budget Primitif de la commune, lequel se résume comme suit :

Dépenses de Fonctionnement :

Chapitre	Libellé	Voté	TOTAL
011	Charges à caractère général	749 695.00	749 695.00
Après en avoir délibéré à l'unanimité avec 1 abstention			
012	Charges de personnel et frais assimilés	861 674.00	861 674.00
Après en avoir délibéré à l'unanimité avec 1 abstention			
014	Atténuations de produits	81 000.00	81 000.00
Après en avoir délibéré à l'unanimité avec 1 abstention			
65	Autres charges de gestion courante	240 673.20	240 673.20
Après en avoir délibéré à l'unanimité avec 1 abstention			
66	Charges financières	41 923.00	41 923.00

Après en avoir délibéré à l'unanimité avec 1 abstention			
023	Virement à la section d'investissement	3 596 798.63	3 596 798.63
Après en avoir délibéré à l'unanimité avec 1 abstention			
042	Opérations d'ordre entre sections	2 924.00	2 924.00
Après en avoir délibéré à l'unanimité avec 1 abstention			
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			5 574 687.83

Recettes de Fonctionnement :

Chapitre	Libellé	Voté	TOTAL
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	163 736.00	163 736.00
Après en avoir délibéré à l'unanimité avec 1 abstention			
73	Impôts et taxes	550 335.00	550 335.00
Après en avoir délibéré à l'unanimité avec 1 abstention			
731	Fiscalité locale	1 570 829.00	1 570 829.00
Après en avoir délibéré à l'unanimité avec 1 abstention			
74	Dotations et participations	100 663.00	100 663.00
Après en avoir délibéré à l'unanimité avec 1 abstention			
75	Autres produits de gestion courante	75 610.00	75 610.00
Après en avoir délibéré à l'unanimité avec 1 abstention			
76	Produits financiers	15 000.00	15 000.00
Après en avoir délibéré à l'unanimité avec 1 abstention			
013	Atténuation de charges	12 888.00	12 888.00
Après en avoir délibéré à l'unanimité avec 1 abstention			
TOTAL		2 489 061.00	2 489 061.00

R 002 RESULTAT REPORTE	3 085 626.83
-------------------------------	---------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 574 687.83
--	---------------------

Section de Fonctionnement

Equilibrée en dépenses et recettes à : **5 574 687.83 €.**

Dépenses d'Investissement :

Chapitre	Libellé	RAR N-1	Voté	TOTAL (RAR+ Voté)
20	Immobilisations incorporelles	293 441.67	165 000.00	458 441.67
Après en avoir délibéré à l'unanimité avec 1 abstention				
21	Immobilisations corporelles	297 668.70	1 786 089.21	2 083 757.91
Après en avoir délibéré à l'unanimité				
23	Immobilisation en cours	113 026.24	2 300 000.00	2 413 026.24
Après en avoir délibéré à l'unanimité avec 1 abstention				

10	Dotations, fonds divers et réserves		120 000.00	120 000.00
Après en avoir délibéré à l'unanimité				
16	Emprunts et dettes assimilées		149 191.13	149 191.13
Après en avoir délibéré à l'unanimité				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		704 136.61	4 520 280.34	5 224 416.95

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	202 651.86
--	------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 427 068.81
---	---------------------

Recettes d'Investissement :

Chapitre	Libellé	RAR N-1	Voté	TOTAL (RAR+ Voté)
10	Dotations, fonds divers et réserves		140 000.00	140 000.00
Après en avoir délibéré à l'unanimité				
13	Subventions d'investissement	1 139 388.18	547 958.00	1 687 346.18
Après en avoir délibéré à l'unanimité				
021	Virement de la section de fonctionnement		3 596 798.63	3 596 798.63
Après en avoir délibéré à l'unanimité				
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections		2 924.00	2 924.00
Après en avoir délibéré à l'unanimité				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 139 388.18	4 287 680.63	5 427 068.81

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	
--	--

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 427 068.81
---	---------------------

Section d'Investissement

Equilibrée en dépenses et recettes à : **5 427 068.81 €.**

2024.03.25.13	Subventions aux associations 2024
----------------------	--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'attribuer les subventions du montant désigné ci-après aux associations suivantes :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT DE LA SUBVENTION
A l'unanimité AOCT	400 €
A l'unanimité APACH	500 €
A l'unanimité APEMACC	38 000 €
A l'unanimité ASCT TOUSSUS	980 €
A l'unanimité ASVLB	525 €
A l'unanimité avec 1 abstention AVPC	500 €
A l'unanimité BIBLIOTHEQUE DE CHATEAUFORT	300 €
A la majorité avec 1 vote « contre » et 1 abstention COMITE DES FETES	5 300 €
A l'unanimité avec 4 abstentions FOUDROCK	2 750 €
A la majorité avec 1 vote « contre » et 5 abstentions GOLF CASTELFORTAIN	2 000 €
A l'unanimité avec 1 abstention JEUNES CASTELFORTAINS	700 €
A l'unanimité avec 1 abstention LA PARENTHESE	1 500 €
A la majorité avec 1 vote « contre » et 3 abstentions LES LEZARDS MOTO CLUB	500 €
A l'unanimité avec 5 abstentions RAYONNEMENT CASTELFORTAIN	6 000 €
A l'unanimité TENNIS CLUB	5 000 €
TOTAL DES SUBVENTIONS 2024	64 955 €

2024.03.25.14	Compte-rendu des décisions du Maire
----------------------	--

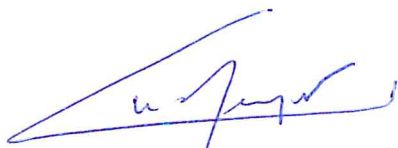
Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal m'a délégué, par une délibération n°2020/17, du 25 mai 2020, certaines de ses compétences, pour la durée de mon mandat. En vertu de l'article L. 2122-23 du même Code général, il m'appartient de rendre compte des décisions prises dans l'exercice de ces délégations de compétences.

Aussi, pour la période du 30 novembre 2023 au 25 mars 2024, je vous informe que les décisions suivantes ont été prises dans l'exercice de mes compétences déléguées :

- Décision n° 2023-39 relative à la demande d'attribution d'une subvention complémentaire de la Région au titre du Bonus Patrimoine ;
- Décision n° 2023-40 de non-exercice du droit de préemption urbain du bien situé 1, chemin Herbu, cadastré AB 207, 208 et 225 ;
- Décision n° 2024-01 d'attribution du marché de maîtrise d'œuvre en bâtiment pour la restauration de la Maison des Sœurs (Domaine d'Ors) ;
- Décision n° 2024-02 d'attribution d'une concession de cimetière n° 377 pour 30 années
- Décision n° 2024-03 de non-exercice du droit de préemption urbain du bien situé 14, rue de la Tour, cadastré AE 1309, AE 1321, AE 1323;
- Décision n° 2024-04 de non-exercice du droit de préemption urbain du bien situé 55, rue d'Ors, cadastré AC 89;
- Décision n° 2024-05 de non-exercice du droit de préemption urbain du bien situé 11, rue d'Ors, cadastré AC 57;
- Décision n° 2024-06 de non-exercice du droit de préemption urbain du bien situé 23, rue des Orfèvres, cadastré AB 82 ;
- Décision n° 2024-07 d'attribution d'une concession de cimetière n° 582 pour 15 années
- Décision n° 2024-08 d'attribution du marché public de travaux de construction d'une école maternelle

La séance est levée à 22 h 00

Le Secrétaire de Séance,



Monsieur Etienne DUPONT



Le Maire,

Monsieur Patrice BERQUET